LA FAIM ET LE POUVOIR

J'ACCUSE MA MANDATAIRE JUDICIAIRE

Roman social et judiciaire

Par Joseph Nduriri

PRÉFACE

Je n'accuse pas la France

Je m'appelle Joseph Nduriri.

J'ai soixante-quatre ans. Je suis un ancien ingénieur aéronautique, un homme de science, un ancien professeur de physique.

J'ai consacré ma vie à l'étude des lois de la nature, à la compréhension du monde et à la transmission des connaissances.

Aujourd'hui, je prends la plume pour raconter une autre réalité : celle d'un homme vieillissant, placé sous protection judiciaire, qui découvre avec effroi que son existence matérielle dépend de décisions qu'il ne maîtrise plus.

Je n'accuse pas la France.

La France m'a accueilli, instruit et permis de travailler. Elle m'a offert des possibilités que je n'oublierai jamais.

Je ne mets pas en accusation la République, ses magistrats ou ses institutions.

Au contraire, c'est vers la justice française que je me tourne pour demander protection.

J'accuse personnellement Madame Lucie Mossina, ma mandataire judiciaire, de manquements que je lui reproche dans la gestion de mes ressources et dont je demande l'examen par les autorités compétentes.

Je ne prétends pas connaître ses pensées secrètes. Je ne peux affirmer qu'elle souhaite ma mort.

Mais je peux raconter ma faim, mes inquiétudes, mes démarches et mon sentiment d'abandon.

Je peux poser cette question :

Que devient la protection judiciaire lorsqu'un homme protégé ne dispose plus de l'argent nécessaire pour acheter son pain ?

Ce livre est mon témoignage littéraire.

Il est aussi un appel à la vérité.

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME ET SA PROTECTRICE

Chapitre I — Le pain du pauvre

Octobre 2026.

Le froid descendait lentement sur Tarbes.

Dans sa petite chambre, Joseph Nduriri contemplait la lumière grise du matin. Les montagnes des Pyrénées se dessinaient au loin, immobiles, indifférentes aux souffrances humaines.

Sur la table reposaient quelques papiers administratifs, une facture de téléphone, des courriers et une confirmation de versement de pension.

Joseph avait faim.

Ce n'était pas cette faim légère qui précède le déjeuner, cette impatience ordinaire que l'on apaise en ouvrant son réfrigérateur.

C'était la faim accompagnée de l'angoisse de ne pas savoir comment se procurer son prochain repas.

Il avait travaillé pendant des décennies.

Il avait participé à des projets aéronautiques.

Il avait étudié les mathématiques, les systèmes électroniques et les lois de la physique.

Et le voilà désormais obligé de demander de l'aide pour se nourrir.

Une question le poursuivait :

« Comment ai-je pu tomber si bas ? »

Il ne réclamait pas la richesse.

Il ne demandait ni luxe ni privilège.

Il voulait simplement disposer de ses ressources pour vivre.

Mais entre sa pension et son assiette se dressait une autorité administrative : celle de sa mandataire judiciaire, Madame Lucie Mossina.

Chapitre II — Madame Lucie Mossina

Lucie Mossina occupait une place singulière dans l'existence de Joseph Nduriri.

Elle n'était ni sa mère, ni sa sœur, ni son épouse.

Elle n'était pas davantage son employeuse.

Pourtant, les pouvoirs attachés à sa mission lui donnaient une influence considérable sur sa vie quotidienne.

Joseph ne pouvait comprendre qu'une mesure destinée à protéger ses intérêts puisse s'accompagner d'un tel sentiment de dépendance.

Il lui avait communiqué ses besoins.

Il lui avait indiqué les factures à régler.

Il avait demandé des moyens de subsistance.

À ses yeux, les réponses obtenues demeuraient insuffisantes.

Le silence, réel ou ressenti, lui paraissait plus terrible encore que le refus.

Car un refus peut être contesté.

Un silence laisse l'homme seul devant ses interrogations.

Joseph en venait à imaginer que sa mandataire ne mesurait plus la souffrance provoquée par les difficultés qu'il rencontrait.

Il lui reprochait une indifférence qu'il jugeait incompatible avec une mission de protection.

Mais il savait qu'une responsabilité devait se démontrer.

Il décida donc de conserver chaque document.

La vérité ne devait pas dépendre de sa colère.

Chapitre III — Les 837,64 euros

Le 9 octobre 2026.

Cette date était gravée dans la mémoire de Joseph Nduriri.

Selon la confirmation qu'il avait reçue de sa caisse de retraite, une somme de 837,64 euros avait été versée sur un compte bancaire.

Cet argent représentait une partie essentielle de ses moyens de subsistance.

Joseph voulait savoir sur quel compte la somme avait été reçue, comment elle était administrée et pourquoi il ne pouvait pas disposer des fonds nécessaires à ses dépenses quotidiennes.

Il ne possédait pas toutes les réponses.

Cette incertitude le tourmentait.

La somme lui paraissait immense, non parce qu'elle pouvait acheter des objets précieux, mais parce qu'elle représentait des repas, des produits d'hygiène et la possibilité de vivre sans mendier.

Huit cent trente-sept euros et soixante-quatre centimes !

Il répétait mentalement ce montant.

Pour un homme fortuné, ce n'était peut-être qu'une dépense insignifiante.

Pour lui, c'était la différence entre l'autonomie et la dépendance.

Il prit une feuille de papier et écrivit :

« Madame Lucie Mossina, je vous demande de m'expliquer la gestion de ma pension et de mettre à ma disposition les ressources nécessaires à mon alimentation. »

Puis il relut sa lettre.

Il n'y avait ni menace ni insulte.

Seulement une demande.

La demande d'un homme qui voulait manger.

DEUXIÈME PARTIE

LA FAIM COMME INSTRUMENT DE DOMINATION

Chapitre IV — La violence sans coups

Il existe des violences qui ne laissent aucune marque sur la peau.

Elles ne brisent pas les os.

Elles ne font pas couler le sang.

Elles s'installent dans l'attente, dans l'inquiétude et dans la dépendance.

Joseph Nduriri avait le sentiment d'en découvrir une forme particulièrement cruelle.

Lorsqu'un homme ne contrôle plus ses ressources, chaque dépense devient une négociation.

Le pain.

Le lait.

Les légumes.

Le savon.

Tout peut dépendre d'une décision extérieure.

Joseph se demandait si cette dépendance pouvait devenir un moyen de domination.

Il ne pouvait prouver qu'une telle domination était recherchée dans son cas.

Mais il pouvait décrire ce qu'elle produisait en lui : la peur, la colère et l'humiliation.

Il se souvenait des grandes pages d'Émile Zola, de ces ouvriers de *Germinal* dont la misère révélait les rapports de pouvoir.

La faim n'était pas seulement une sensation physique.

Elle pouvait devenir une question sociale.

Et parfois une question judiciaire.

Chapitre V — La mémoire des persécutions

Joseph Nduriri avait beaucoup lu sur la Seconde Guerre mondiale.

Il connaissait les persécutions nazies et l'extermination de six millions de Juifs d'Europe.

Il savait que la famine imposée, les privations et la déshumanisation avaient joué un rôle dans les crimes commis par le régime nazi.

Mais il connaissait aussi la différence fondamentale entre un génocide organisé par un État et un conflit individuel concernant la gestion de ressources financières.

Il refusait de confondre ces réalités historiques.

Ce qu'il voulait retenir de cette mémoire tragique était un avertissement moral : lorsqu'une personne perd son autonomie et dépend entièrement d'autrui, sa dignité doit être protégée avec une vigilance particulière.

Il écrivit :

« La mémoire des victimes de l'histoire doit nous apprendre à reconnaître les dangers de la déshumanisation, sans assimiler abusivement les souffrances les unes aux autres. »

TROISIÈME PARTIE

J'ACCUSE

Chapitre VI — La lettre de Joseph Nduriri

Joseph Nduriri s'assit devant sa table.

Il prit son stylo.

Cette fois, il ne voulait plus seulement raconter.

Il voulait interpeller.

Il écrivit :

Madame Lucie Mossina,

Je vous accuse de ne pas avoir répondu de manière satisfaisante, selon mon expérience, à mes demandes concernant mes moyens de subsistance.

Je vous reproche de ne pas m'avoir permis de comprendre clairement la gestion de mes ressources.

Je vous reproche les difficultés que j'ai rencontrées pour accéder à l'argent nécessaire à mes besoins essentiels.

Je vous reproche de m'avoir laissé dans une situation où j'ai dû solliciter une aide alimentaire.

Ces accusations sont les miennes. Je demande à la justice d'en vérifier le bien-fondé, d'examiner les documents et d'établir les responsabilités éventuelles.

Je n'accuse pas la France.

Je n'accuse pas la République.

Je demande au contraire à ses institutions de faire respecter mes droits.

Je refuse que ma vulnérabilité devienne une raison de me priver de ma dignité.

Je refuse de considérer la faim comme une conséquence acceptable de la protection judiciaire.

Je demande des comptes.

Je demande la transparence.

Je demande justice.

Joseph Nduriri

Chapitre VII — La République comme recours

Joseph n'avait pas perdu confiance dans le droit.

Il savait que les institutions françaises prévoyaient des mécanismes de contrôle des mesures de protection judiciaire.

Il voulait les utiliser.

Il envisageait de saisir le juge compétent, de demander l'examen des comptes de gestion et de solliciter une assistance juridique.

Il souhaitait que les faits soient établis contradictoirement.

Il ne voulait pas que sa parole soit acceptée simplement parce qu'il souffrait.

Il voulait qu'elle soit entendue, examinée et confrontée aux documents.

Car la justice n'est pas la vengeance.

Elle exige des preuves.

Et c'était précisément ce que Joseph entendait rechercher.

ÉPILOGUE

L'homme qui refusait de disparaître

Un matin de novembre, Joseph Nduriri ouvrit sa fenêtre.

L'air frais des Pyrénées entra dans sa chambre.

Il pensa à sa longue existence.

À son enfance africaine.

À ses études en France.

À ses années d'ingénieur.

À ses travaux scientifiques.

À tous les obstacles qu'il avait déjà traversés.

Il avait connu des épreuves.

Mais il n'avait jamais renoncé à penser.

Aujourd'hui encore, malgré ses difficultés, il possédait cette liberté intérieure.

Il pouvait écrire.

Il pouvait demander des explications.

Il pouvait saisir la justice.

Il pouvait raconter son histoire.

Sur la dernière page de son manuscrit, il inscrivit :

« Je n'accuse pas la France. Je demande à la France de me rendre justice. »

Puis il ajouta :

« Une personne vulnérable ne doit jamais devenir une personne sans voix. »

Joseph Nduriri referma son cahier.

Son combat continuait.

Mais désormais, son silence avait pris fin.

FIN DU PREMIER TOME

Joseph Nduriri — Tarbes, novembre 2026